

Demande de raccordement d'un programme immobilier au Réseau Public de Distribution géré par Enedis

Identification : **Enedis-FOR-RAC_14E**

Version : **4.0**

Nb. de pages : **14**

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
2.0	01/12/2016	Prise en compte de la nouvelle dénomination sociale d'Enedis	ERDF-FOR-RAC_14E
3.0	23/07/2018	Intégration de la Demande de raccordement anticipée Prise en compte du Décret no 2018-402 du 29 mai 2018 relatif aux réseaux intérieurs des bâtiments	2.0
4.0	18/01/2021	Prise en compte de l'article R111-14-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités	3.0

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-PRO-RAC_14E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation individuelle de consommation ou de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis »

Enedis-NOI-RAC_03E : « Autorisations et mandats dans le cadre des raccordements traités par Enedis et formulaires associés.

Résumé / Avertissement :

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à renseigner pour une demande de raccordement d'un lotissement à usage résidentiel, d'un immeuble à usage résidentiel ou tertiaire et d'un réseau intérieur dans les immeubles à usage principal de bureaux au titre du décret 2018-402 du 29 mai 2018.

Il peut également s'appliquer dans le cadre de l'aménagement d'une superficie inférieure à 10000 m² dont la destination des lots est à vocation tertiaire ou PME/PMI.

Ce document permet au client de faire une demande de :

- Proposition de Raccordement lorsque le dossier est complet, pour réalisation des travaux de raccordement,
- et/ou une Proposition de Raccordement Avant Complétude, pour connaître les estimations techniques et financières de son projet.

Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le Demandeur.

Le formulaire prêt à remplir associé à cette note est disponible sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr.

DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN PROGRAMME IMMOBILIER AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GÉRÉ PAR ENEDIS

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Pour la demande de raccordement complète, la Proposition de Raccordement (devis) qui découle des informations que vous nous avez communiqué, devient caduque si le descriptif du projet évolue. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toute modification de votre opération, afin de nous permettre de la prendre en considération.

Pour la demande de raccordement non complète, le demandeur peut adresser à Enedis **une demande anticipée de raccordement** consistant à obtenir une proposition de raccordement avant complétude du dossier. Il peut s'agir par exemple de demande faite à Enedis avant l'obtention par le client, et donc leur transmission à Enedis, de l'ensemble des documents administratifs (permis de construire, soumission appel d'offres, ...). Cette demande, facultative, enclenche de façon anticipée la procédure de raccordement.

La Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC) du dossier fait l'objet d'une demande d'avance à valoir sur le montant de la proposition de raccordement avec complétude, uniquement si la demande de raccordement complète est soumise à Enedis dans les trois mois de validité de la PRAC. La proposition de raccordement avant complétude du dossier présente :

- la solution technique permettant le raccordement de l'Installation sur la base des critères étudiés ;
- une estimation de la contribution au coût du raccordement, sur la base du barème de raccordement en vigueur au moment de la demande ;
- une estimation des délais de réalisation des travaux du raccordement ;
- le cas échéant, pour les Installations individuelles en HTA, une estimation des éventuelles limitations temporaires du soutirage de l'Installation, ainsi qu'une estimation du délai nécessaire à la levée des contraintes.

Dans les deux cas, soit pour réalisation ou soit pour une demande anticipée de raccordement, la demande de raccordement est instruite en prenant en compte la situation du réseau existant au moment de l'étude et l'implantation du poste de livraison en limite de parcelle, conformément à la procédure de traitement des demandes de raccordement Enedis-PRO-RAC_14E publiée sur le site internet d'Enedis. Elle prend également en compte le respect des contraintes de transit et de tension sur les Réseaux Publics de Distribution et le cas échéant sur le Réseau Public de Transport, complétée par le respect des niveaux de perturbation admissibles au point de livraison de l'Installation, le respect du plan de protection, le respect de la transmission du signal tarifaire...

Votre projet d'Installation sera réputé respecter les niveaux réglementaires de perturbations admissibles au Point de Livraison.

Les canalisations à créer ou à modifier pour assurer le raccordement de votre projet ne feront l'objet d'aucune recherche approfondie de tracé et ne prendront pas en compte les éventuelles contraintes liées à la voirie et au franchissement d'obstacles particuliers.

Si, dans le cadre de votre projet, vous souhaitez raccorder une Installation de Production électrique en vue de revendre tout ou partie de l'électricité produite, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une Installation de Production correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur www.enedis.fr.

Par ailleurs, Enedis rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence (DTR), de son Référentiel Clientèle, de son Barème de raccordement et du Catalogue des prestations, téléchargeables sur son site internet www.enedis.fr.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Accueil Raccordement d'Enedis dont dépend votre projet. Les coordonnées de ces accueils sont disponibles sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr.

A : DEMANDE DE RACCORDEMENT :

A1 : VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT :

COMPLETE¹

ANTICIPEE²

MODIFICATIVE³

Les documents suivants sont **indispensables à l'instruction de votre dossier** :

- **le présent document** complété et signé par vos soins,
- un plan de situation (échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) avec la localisation du projet,

Dans le cas d'un lotissement :

- un plan de masse de l'opération (échelle 1/500^{ème} ou 1/1000^{ème}) comprenant :
 - la représentation des différentes parcelles avec leurs références et leurs superficies,
 - le tracé des canalisations électriques projetées à l'intérieur du lotissement,
 - la position sur chaque parcelle des coffrets comprenant le coupe-circuit principal individuel,
 - les emplacements des éventuels postes de transformation,
 - dans le cas d'un lotissement avec construction, la limite du bâti de chaque parcelle sera représentée sur le plan.

Dans le cas d'un immeuble :

- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) comprenant :
 - la position du ou des coffrets comprenant le coupe-circuit principal collectif,
 - des canalisations électriques projetées à l'intérieur de l'immeuble (liaison HTA de raccordement des postes HTA/BT, liaisons BT vers colonnes électriques, colonnes électriques, dérivations individuelles...),
 - l'emplacement des éventuels postes HTA/BT de distribution publique et poste de livraison HTA,
- un plan du découpage des différents lots par niveau avec leur puissance de dimensionnement.

Pour une demande de raccordement complète, vous devrez également fournir obligatoirement :

- une copie de **l'Autorisation d'Urbanisme**, le cas échéant, le certificat de permis tacite (cas d'un permis) ou de non-opposition (cas d'une déclaration préalable).

¹ Le Demandeur transmet l'ensemble des documents : fiche de collecte, plans et autorisations de construire, avec sa demande

² Le Demandeur souhaite faire une demande anticipée dans l'attente de compléter sa demande des autorisations de construire à venir

³ Le demandeur souhaite apporter des modifications à sa demande précédente

B : INTERVENANTS DU PROJET

Particulier : NOM Prénom :

Société : Raison Sociale⁴ : Siret :

Forme juridique : Type d'entreprise : ME PME ETI GE

Secteur économique principal (niveau du groupe 4 de la NACE) :

Collectivité locale :

SIRET du Budget : Code service : Code engagement :

Le cas échéant, **représenté par M. ou Mme** ⁵ : dûment habilité(e) à cet effet

Adresse de correspondance :

N° et nom de la voie :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile :

Télécopie : Courriel :

B2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement) : Oui Non

Si **OUI**, le Demandeur du raccordement habilite un tiers sous la forme d' **une Autorisation** **un Mandat**

Si **autorisation**, le Demandeur permet d'exprimer la demande de raccordement auprès d'Enedis et de prendre connaissance des informations relatives à ce raccordement.

Si **mandat**, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de ⁶ :

signer en son nom et pour son compte tout document contractuel relatif au raccordement. Ces documents étant rédigés au nom du Mandant ;

procéder en son nom et pour son compte aux règlements financiers, émis au nom du Mandant, relatifs au raccordement.

en cas de recours à l'article L342-2 du code de l'énergie, exécuter le contrat de mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant, sous réserve de satisfaire aux critères énumérées à l'annexe 1 de la note Enedis-PRO-RAC_2^E et étant entendu que le Demandeur du raccordement demeure responsable de sa bonne exécution.

Une copie du mandat ou de l'autorisation (Enedis-NOI-RAC_03E) doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.

Personne/société habilitée :

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme ⁷ dûment habilité(e) à cet effet

N° et nom de la voie :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile :

Télécopie : Courriel :

⁴ Dénomination et forme sociale, adresse du siège, n° RCS, capital social, qualité

⁵ Prénom, Nom, suivi de Titre / Fonction

⁶ Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat

⁷ Prénom, Nom, suivi de Titre / Fonction

B3 : Prestataires du Demandeur

Maître d'œuvre, bureau d'étude, architecte, installateur-électricien...

Prestataire 1 :

Fonction du prestataire :
 Raison Sociale :
 N° et nom de la voie :

 Code postal : Commune :
 Nom de l'interlocuteur :
 Téléphone : Mobile :
 Télécopie : Courriel :

Prestataire 2 :

Fonction du prestataire :
 Raison Sociale :
 N° et nom de la voie :

 Code postal : Commune :
 Nom de l'interlocuteur :
 Téléphone : Mobile :
 Télécopie : Mél :

Prestataire 3 :

Fonction du prestataire :
 Raison Sociale :
 N° et nom de la voie :

 Code postal : Commune :
 Nom de l'interlocuteur :
 Téléphone : Mobile :
 Télécopie : Mél :

Prestataire 4 :

Fonction du prestataire :
 Raison Sociale :
 N° et nom de la voie :

 Code postal : Commune :
 Nom de l'interlocuteur :
 Téléphone : Mobile :
 Télécopie : Mél :



C : ADRESSE DE FACTURATION si elle est différente de l'adresse du Demandeur ou du tiers mandaté	
Adresse de l'envoi de la facture de raccordement	
Nom / Dénomination :	
N° et nom de voie :	
Code postal :	Commune :

D : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET	
Nom du programme immobilier :	
Localisation du programme	
N° et nom de la voie :	
Coordonnées GPS	
Code postal :	Commune :
L'Opération est-elle située sur une ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, préciser le nom de l'ANRU :	
L'Opération est-elle située sur un SA (Secteur d'Aménagement) ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, préciser le nom du SA :	
L'Opération est-elle située sur une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, préciser le nom de la ZAC :	
Une Proposition de Raccordement Avant Complétude a-t-elle déjà été réalisée pour ce projet ?	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui Si oui, préciser sa référence :	
et sa date :	

E : CALENDRIER DU PROJET	
Date souhaitée de la mise en exploitation (du réseau ou du raccordement) :	

F : DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET	
F1 : Nature du projet	
Précisez la nature de votre projet :	
<input type="checkbox"/>	Lotissement, aménagement d'un terrain (Précisez votre demande en remplissant le cadre D2)
<input type="checkbox"/>	Immeuble (Précisez votre demande en remplissant le cadre D3)
F2 : Caractéristiques du lotissement - À ne remplir que dans le cas d'un lotissement ou d'un aménagement de terrain	
Superficie totale du terrain (y compris voiries, espaces verts...)	: m ²
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	: m ²
Nombre de lots nus	:
Nombre de lots bâtis	: et Nombre de places de parking m ²
Destination de votre projet	
<input type="checkbox"/>	Usage résidentiel Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs ⁸ fiches D2-1 « Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel » Nombre de fiches D2-1 jointes en annexe :
<input type="checkbox"/>	Autres usages (tertiaire, industriel...) Précisez votre demande en remplissant une ou plusieurs fiches D2-2 « Caractéristiques de l'aménagement d'un terrain pour usages autres que résidentiels » Nombre de fiches D2-2 jointes en annexe :
Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NF C 14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par Enedis pour le calcul des canalisations.	
Puissance de raccordement : kVA	
dont Puissance pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) uniquement pour les bâtiments tertiaires, industriels, ERP, ensemble commercial ou cinéma : kVA	
F3 : Caractéristiques de l'immeuble - À ne remplir que dans le cas d'un immeuble.	
Superficie totale de l'immeuble (SHOB)	: m ²
Surface Hors Œuvre Nette (SHON)	: m ²
Nombre d'étages	:
Nombre de cages d'escalier	:
Nombre de places de parking	:
Nature de la construction	: <input type="checkbox"/> Neuve <input type="checkbox"/> Rénovation
Destination de votre projet :	
<input type="checkbox"/>	Usage résidentiel prépondérant : Remplissez une ou plusieurs ⁹ fiches D3-1 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel » Nombre de fiches D3-1 jointes en annexe :
<input type="checkbox"/>	Exclusivement autres usages (tertiaire ...) : Remplissez une ou plusieurs ⁹ fiches D3-2 « Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usages autres que résidentiel » Nombre de fiches D3-2 jointes en annexe :
<input type="checkbox"/>	Usages de bureaux dans le cadre du décret 2018- 402 du 29 mai 2018 (Réseau Intérieur) Remplissez la fiche D3-3 « Caractéristiques du bâtiment à usage principal de bureaux » Nombre de fiches D3-3 jointes en annexe :
Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NF C 14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par Enedis pour le calcul des canalisations.	
Puissance de raccordement totale : kVA	
dont Puissance pour les Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) : kVA	

⁸ Selon la complexité de votre projet

⁹ Selon la complexité de votre projet

F4 : Qualité de desserte

Y a-t-il une sensibilité particulière en terme de qualité de l'alimentation électrique ?

Non Oui Si oui, préciser le type de *process* :

Y a-t-il des besoins de sécurisation par liaisons de secours ou liaisons complémentaires (garantie contractuelle de reprise de l'alimentation en cas d'incident) ?

Non Oui Si oui, préciser le niveau de sécurisation souhaitée : Totale Partielle (taux : %)

F5 : Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques

Est-il prévu l'alimentation d'au moins une borne de recharge de véhicules électriques : Non Oui

Adresse des bornes de recharge :

La ou les bornes installées sont-elles ouvertes au public : Non Oui

Si oui, coordonnées GPS de la ou les bornes ouvertes au public :

Puissance globale dédiée à la recharge : kVA Nombre de points de charge :

Type de bornes de recharge : Recharge uniquement Recharge / ré-injection

F6 : Demandes connexes

Dans l'éventualité de l'existence d'ouvrages électriques sur le Site, souhaitez-vous leur déplacement préalable ?

Non Oui Si oui, référence de la demande de déplacement d'ouvrage électrique déposée auprès d'Enedis :

Y a-t-il des bâtiments à démolir ? (suppression de raccordement)

Non Oui Si oui, nature :

Référence de la demande de suppression de raccordement électrique déposée auprès d'Enedis :

Est-il prévu un raccordement au Réseau Public de Distribution, d'Installations de Production d'électricité ?

Non Oui Si oui, type de production :

Référence de la demande de raccordement d'une Installation de Production déposée auprès d'Enedis :

F7 : Informations complémentaires

Présence de pompes à chaleur Non Oui

Compléments d'information sur le projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



G : VALIDATION DES INFORMATIONS

Enedis établira une Proposition de Raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date :

Nom - Prénom du signataire :Signature¹⁰ :

Fonction :

H : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier ou par mél, à l'Accueil Raccordement Électricité de votre région.

Les coordonnées de l'accueil de votre région sont accessibles sur le site d'Enedis www.enedis.fr dans l'espace dédié au raccordement : en saisissant votre code postal ou le nom de votre commune dans la zone « Accueil Raccordement », vous obtiendrez les coordonnées complètes de l'Accueil Raccordement Électricité de votre région.

¹⁰ Signature du Demandeur ou du tiers mandaté

Fiche D2-1 : Caractéristiques détaillées d'un lotissement à usage résidentiel

Désignation du lotissement :	Fiche D2-1 n° /
------------------------------------	-----------------------------

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque parcelle, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

Pour mener l'étude de raccordement du lotissement, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque parcelle est en monophasé. Si votre projet prévoit l'alimentation d'une parcelle en triphasé, le préciser dans la colonne P._{Racc.} parcelle.

N° de lot	Référence Parcelle ¹¹	Surface (en m ²)	P. _{Racc.} parcelle	N° de lot	Référence Parcelle	Surface (en m ²)	P. _{Racc.} parcelle
<i>Exemple</i>		500	12 kVA				

Le tableau ci-après répertorie les points de raccordement à créer dans le lotissement résidentiel, autres que les logements, tels que l'éclairage d'un parking ou de la voirie, lorsque celui-ci n'est pas raccordé sur le réseau d'éclairage public de la commune, l'alimentation d'une pompe de relevage...

Chaque point de raccordement à créer doit être repéré sur le plan parcellaire fourni par vos soins.

Chaque point de raccordement sera équipé d'un compteur. Un point de raccordement peut regrouper plusieurs usages communs au lotissement.

Référence	Usage	Puissance de raccordement demandée	Monophasé	Triphasé
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹¹ La référence de la parcelle doit correspondre à celle figurant sur le plan parcellaire fourni par vos soins



Fiche D3-1 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage résidentiel

Désignation de l'immeuble :	Fiche D3-1 n° /
-----------------------------------	-----------------------------

Les logements résidentiels sont-ils équipés avec un chauffage et/ou une climatisation électrique?
 Oui Non

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la **norme NF C 14-100** définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

*****Pour mener l'étude de raccordement de l'immeuble, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque lot résidentiel est **monophasée**. Si votre projet prévoit l'alimentation en **triphase** d'un lot résidentiel, nous vous demandons de le préciser dans la colonne P.*Racc.* individuelle.

Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau et par cage d'escalier (un tableau par cage d'escalier).

Si l'immeuble comporte plus d'une cage d'escalier, il vous suffit de remplir autant de fiches que nécessaire pour décrire la totalité de l'immeuble et renseigner le nombre de fiches effectivement remplies, à l'endroit réservé à cet effet dans le cadre D3.

Cage d'escalier n° : <input style="width: 150px;" type="text"/>									
Niveau	Logements (usage résidentiel)						Locaux non résidentiels		Nombre de points de raccordement
	T1/T2 ou S ≤ 35 m ²		T3/T5 ou 35 m ² < S ≤ 100 m ²		T6 ou plus ou S > 100 m ²		Usages à détailler dans le tableau dédié ci-dessous		
	Nombre	P. <i>Racc.</i> individuelle	Nombre	P. <i>Racc.</i> individuelle	Nombre	P. <i>Racc.</i> individuelle	Nombre en monophasé	Nombre en triphasé	
<i>exemple</i>	2	6 kVA	3	9 kVA	1	36 kVA TRI	5	1	6
Totaux									

Détail des usages des locaux non résidentiels (La norme **NF C14-100** définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir de chaque lot)

Niveau	N° lot/Référence	SHON (en m ²)	Segment d'activité/Usage	Puissance de raccordement (en kVA)	Chauffage/Climatisation électriques
<i>exemple</i>	A01	100	Commerce	12 monophasé	<input checked="" type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>



Fiche D3-2 : Caractéristiques détaillées d'un immeuble à usage non résidentiel

Désignation de l'immeuble :	Fiche D3-2 n° <input style="width: 40px;" type="text"/> / <input style="width: 40px;" type="text"/>
-----------------------------------	---

Domaine de tension BT

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir en fonction du type de local à desservir.

N° de cage d'escalier	Niveau	N° lot	Surface (m ²)	Segment d'activité	Puissance de raccordement du lot	Monophasé	Triphasé	Chauffage ou climatisation électriques
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Domaine de tension HTA

Lorsque les usages électriques d'un lot dépassent la puissance de 250 kVA, le raccordement de celui-ci s'effectue en HTA. Dans ce cas, remplir le tableau ci-après :

Référence	Segment d'activité (RIE ¹⁴ , services généraux...)	Puissance de raccordement du lot

¹⁴ Restaurant Inter Entreprises



Fiche D3-3 : Caractéristiques du bâtiment à usage principal de bureaux

Désignation du bâtiment :	Fiche D3-3 n° /
---------------------------------	---

Dans le cadre de l'application du décret 2018-402 du 29 mai 2018, cette fiche permet de collecter les informations complémentaires afin de raccorder le réseau intérieur du bâtiment au Réseau Public de Distribution géré par Enedis par un seul point de raccordement. Pour bénéficier de cette disposition, le Demandeur s'engage à respecter les conditions suivantes :

- le réseau intérieur n'est pas destiné à alimenter plusieurs bâtiments non contigus ou parties distinctes non contiguës d'un même bâtiment ;
- au moins 90% de la SHON est consacrée aux sous-destinations locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés et bureau telles que mentionnées aux 4° et 5° de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme ;
- le réseau intérieur n'est pas destiné à alimenter un ou plusieurs logements ;
- le bâtiment n'appartient pas à plusieurs propriétaires ou est destiné à un propriétaire unique ;
- les utilisateurs du réseau intérieur peuvent le cas échéant demander à Enedis la mise en place d'un Dispositif de Comptage en décompte pour leur permettre d'accéder au marché de l'électricité. La structure du réseau intérieur doit permettre cette mise en place.

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement du bâtiment, la norme NF C 14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir en fonction des locaux à desservir.

- le raccordement dans le domaine de tension BT par un point de raccordement est limité à 250 kVA ;
 - le raccordement dans le domaine de tension HTA par un point de raccordement est à prévoir au-delà de 250 kVA.
- Il sera demandé à Enedis, le cas échéant sauf pour les bâtiments à occupant unique, à ce qu'un dispositif de décompte de la consommation et/ou de la production d'électricité soit installé par Enedis à chaque point de livraison pour chaque utilisateur souhaitant exercer ses l'exercice des droits prévus à l'article L. 345-3 et/ou à l'article L. 345-4 du code de l'énergie. Dans le cas de bâtiments à occupant unique qui deviendraient multi-occupants, le Demandeur s'engage à ce qu'une demande soit déposée auprès d'Enedis pour l'installation, par cette dernière, d'un dispositif de décompte de la consommation et/ou de la production à chaque point de livraison pour chaque souhaitant exercé ses droits.

Le Demandeur précise :

- la SHON totale du bâtiment : m² ;
- la SHON dédiée aux locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés et bureau telles que mentionnées aux 4° et 5° de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme : m² ;
- la Puissance de raccordement : kVA ;
- pour un raccordement dans le domaine de tension BT vous devez **fournir** un plan de masse de l'opération (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec :
 - l'emplacement souhaité du coupe-circuit principal individuel (CCPI) placé dans un coffret ou une armoire accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé ;
 - la localisation souhaitée du coffret de contrôle-commande de votre branchement à puissance surveillée (comprenant en général le Dispositif de Comptage) si l'emplacement est différent du CCPI ;
 - le tracé reliant ces deux équipements, dans le cas où ils ne se situent pas au même endroit ;
- pour un raccordement dans le domaine de tension HTA vous devez **fournir** un plan de masse de l'opération (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec l'emplacement souhaité du poste de livraison accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

J'atteste que la demande de raccordement au Réseau Public de Distribution du réseau intérieur objet de la demande ci-dessus respecte les dispositions énoncées aux articles L.345-1 à 8 et D345-1 à 4.

Signature et Cachet du Demandeur Précédé de la mention : « Certifie l'exactitude de ces éléments ».

